



BARÈME DES PRESTATIONS FORFAITAIRES D'EDF POUR LES CLIENTS RACCORDES EN BASSE TENSION DONT LA PUISSANCE EST INFÉRIEURE OU ÉGALE À 36 kVA DANS LES DÉPARTEMENTS ET COLLECTIVITÉS D'OUTRE MER

Barème au 1er août 2026

Les délais standards affichés correspondent à des délais moyens de réalisation constatés, exprimés en jours ouvrés. EDF ne peut donc pas être tenue pour responsable d'un dépassement de ces délais.

TO = Télé Opération effectuable à distance dès lors que le point de livraison est équipé d'un compteur communicant.

Les échecs de télé Opérations sont traités sous un délai standard de 5 jours ouvrés.

Prestations			Prix en € HT	Délais standards	
				Sur site	TO
Mise en service / Résiliation	Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau	pour client chèque Energie ou FSL	45,89	10j ouvrés	J+1
		Non facturée			
		pour client équipé d'un Compteur Numérique	1,49		
	Mise en service sur raccordement existant	pour client non équipé d'un Compteur Numérique	27,24	5j ouvrés	J+1
		pour client chèque Energie ou FSL	Non facturée		
Prestations liées à une modification contractuelle ou de comptage	Mise en service ou rétablissement dans la journée	avec déplacement sur site	127,32	J ou J+1	2h ou J+1
		à distance	50,93		
	Résiliation sans suppression du raccordement		Non facturée	5 j ouvrés	J+1
	Modification de formule tarifaire et / ou de puissance souscrite				
	Diminution de puissance (toute situation sauf passage mono / tri ou inversement)		Non facturée	10j ouvrés	J+1
	Augmentation de puissance moins d'un an après la pose d'un Compteur numérique (avec ou sans déplacement)		Non facturée	10j ouvrés	J+1
	Augmentation de puissance moins d'un an après une baisse de puissance souscrite (avec ou sans déplacement)		47,90	10j ouvrés	J+1
	Augmentation de puissance à distance avec ou sans modification de tarif		3,60		J+1
	Modification de la formule tarifaire à distance		Non facturée		J+1
	Modification de puissance avec réglage de l'appareil de contrôle et avec ou sans modification de tarif		36,64	10j ouvrés	
	Modification de tarif avec programmation du compteur sur site		36,64	10j ouvrés	
	Passage de simple en double tarif ou inversement et changement de compteur		54,55	10j ouvrés	
	Modification de puissance avec changement du disjoncteur et avec ou sans modification du tarif		54,55	10j ouvrés	
	Modification de puissance avec réglage du disjoncteur et changement de compteur et avec ou sans modification du tarif		54,55	10j ouvrés	
	Modification de puissance avec changement de disjoncteur et de compteur et avec ou sans modification du tarif		65,97	10j ouvrés	
Intervention pour impayé ou manquement contractuel	Passage de mono à triphasé ou inversement		154,03	10j ouvrés	
	Modification du dispositif de comptage sans impact sur le tarif ou la puissance souscrite				
	Activation de la sortie télé-information du compteur avec déplacement		30,70	10j ouvrés	
	Activation de la sortie télé-information du compteur sans déplacement		Non facturée		J+1
	Mise en place d'un système de télé-report des index		Devis	Date convenue	
	Réduction de puissance sur compteur numérique		3,31		
	Coupeur ferme avec compteur numérique		36,41		
	Réduction de puissance ou coupeur ferme sur compteur non numérique		51,76		
	Réduction de puissance pour clients avec " Chèque énergie" ou "FSL" sur compteur numérique		0,00		
	Coupeur ferme pour clients avec " Chèque énergie" ou "FSL" sur compteur numérique		7,21		
Données de relève	Réduction de puissance ou coupeur ferme pour clients avec " Chèque énergie" ou "FSL" sur compteur non numérique		10,35		
	Rétablissement ou restauration de la puissance réduite		Non facturée	J ou J+1	2h ou J+1
	Relevé spécial		30,70	10j ouvrés	
	Mise à disposition des index quotidiens et de la puissance maximale quotidienne (compteur communicant)		Non facturée		
Vérification des appareils	Vérification sur le dispositif de comptage				
	Vérification métrologique du compteur		330,80	10j ouvrés	
	Vérification visuelle du compteur		36,64	10j ouvrés	
	Intervention pour permettre la vérification des protections par un prestataire agréé (clients non résidentiels)		429,13	10j ouvrés	
	Passage de la propriété à la location du dispositif de comptage		Non facturée	Date convenue	
	Séparation de réseaux en Heures Ouvrées				
	en Heures Ouvrées		243,66	> 21 j ouvrés	
	Hors Heures Ouvrées		412,15	> 21 j ouvrés	
	Mise sous tension pour essais des installations électriques (clients non résidentiels)				
	Sans mise hors tension finale		171,51	10j ouvrés	
Raccordement et modification de raccordement	Avec mise hors tension finale		275,29	10 j ouvrés	
	Contrôle de cohérence d'un dispositif de comptage par un compteur en doublon		236,35	10j ouvrés	
	Raccordement		Devis	Date convenue	
	Déplacement de compteur/Déplacement et modification de raccordement		Devis	Date convenue	
	Déplacement d'ouvrages autres que le dispositif de comptage ou le raccordement		Devis	Date convenue	
Branchement provisoire et protection de chantier	Suppression de raccordement		Devis	Date convenue	
	Branchement provisoire - mise en service, résiliation et dé-raccordement *				
	Non fixe Isolé		163,86	Date convenue	
	Non fixe Groupé		98,32	Date convenue	
	Non fixe sur terrain semi équipé Isolé		130,76	Date convenue	
	Non fixe sur terrain semi équipé Groupé		78,45	Date convenue	
	Fixe isolé		83,08	Date convenue	
	Fixe Groupé		49,85	Date convenue	
	Protections de chantier				
	Isolation du réseau nu Basse Tension par pose de matériels isolants				
Frais annexes d'intervention	Forfait pose / dépose		338,00	10j ouvrés	
	Location mensuelle du matériel isolant, par portée		10,60		
	Autres cas d'isolation du réseau		Devis		
	Intervention express		36,80	Selon dispo	
	Enquête		30,70		
Frais de gestion	Déconnexion ou reconnexion au potelet		412,48	Date convenue	10j ouvrés
	Intervention de courte durée (< 15 mn)		30,70		
	Dédit: annulation de rdv par le client à moins de 2 jours		17,50		
	Déplacement vain: rdv manqué du fait du client		30,70		
	Duplicata de document interne de moins de 12 mois		14,78		
Indemnisation client	Forfait agent assermenté		454,20		
	Pénalités de retard pour non paiement dans les délais, avec minimum de perception - clients particuliers		15,00		
	Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement (clients non particuliers)		40,00		
	Prélèvements impayés (sauf clients "particuliers")		16,66		
Rendez-vous planifié non respecté par EDF			-30,70		

* : le coût des travaux de raccordement est facturé en sus, conformément au barème de raccordement